

POLITIQUE SUR L'EXAMEN DES PRISES DE CONTRÔLE PAR DES ÉTRANGERS

Selon une déclaration faite à la Chambre des communes le 2 mai par le ministre du Revenu national, M. Herb Gray, le Gouvernement fédéral projette d'examiner les prises de contrôle, par des étrangers, de firmes canadiennes évaluées à plus de \$250,000 ou dont les recettes excèdent trois millions de dollars.

Le Gouvernement aurait le pouvoir d'autoriser les prises de contrôle dont il considérera qu'elles ont pour résultat d'apporter "un avantage appréciable au Canada". Il pourrait négocier avec une compagnie étrangère ou un particulier étranger qui veulent investir afin de retirer pour le Canada un meilleur profit de la prise de contrôle. Les prises de contrôle qui n'apporteraient pas un avantage appréciable au Canada seraient empêchées.

Voici le texte de la déclaration de M. Gray:

* * * * *

Bien que le Canada ait généralement bien accueilli l'investissement étranger, nous avons adopté, au cours des années, un certain nombre de mesures destinées à favoriser et à protéger l'intérêt national. Des lois ont limité l'investissement étranger dans les banques et dans d'autres institutions financières clés. Nos moyens de diffusion, nos journaux et nos périodiques sont assujettis à des lois particulières qui permettent de les garder effectivement entre des mains canadiennes. Au cours de la dernière décennie, nous avons établi des lignes de conduite volontaires de bon comportement des entreprises étrangères établies au Canada. Le présent Gouvernement a aussi créé la Société de développement du Canada afin d'aider au développement et au maintien d'entreprises solides sous contrôle canadien. La réforme fiscale de l'an dernier comportait plusieurs dispositions délibérément conçues pour encourager les Canadiens à investir chez eux plutôt qu'à l'étranger et pour favoriser la croissance des entreprises sous contrôle canadien. Le Gouvernement a, en outre, annoncé ses intentions en ce qui concerne la production et le commerce de l'uranium.

Nous allons maintenant demander au Parlement d'ajouter une nouvelle mesure importante à cette politique. Les compagnies étrangères qui tentent d'effectuer le rachat ou de prendre le contrôle d'entreprises canadiennes existantes dépassant une certaine taille devront démontrer que cette acquisition apporte des avantages appréciables pour le Canada. Le Gouvernement présente un projet de loi destiné à instituer un mécanisme d'examen sous l'autorité du ministre de l'Industrie et du Commerce. D'une façon générale, l'objectif visé consiste à examiner les propositions de prises de contrôle d'entreprises canadiennes, à approuver celles qui, tout compte fait, apporteront des avantages appréciables.

SOMMAIRE

Politique sur l'examen des prises de contrôle par des étrangers	1
Exposition industrielle canadienne en Chine.....	3
Les allocations aux anciens combattants	3
Bourses d'études de l'ACDI.....	4
Délégation à la CNUCED	4
Carnets de timbres historiques	5
Nominations diplomatiques.....	6
Université du Nord canadien	6
Coût des soins de santé	6
Les Indiens et la taxe de vente	7
Le système bivalent de prix du blé	7
Nouveau règlement antipollution	7
Missions aériennes dans le Grand Nord ...	8
Guerre aux accidents de la route	8